

| Déclarations CFE-CGC:

Les Marchés financiers :

Nos performances sont en chute libre depuis 1 mois. **Aucune communication claire et accessible pour nos clients et les collaborateurs du réseau.** Les « JACTUS 2023 », n'ont pas permis de remonter le moral des troupes.

Les investissements réalisés auprès de nos clients, le sont dans le respect d'un référentiel offre correspondant à son projet, son profil investisseur et son horizon de temps.

Ce qui est mis en avant fréquemment auprès des collaborateurs est que ce référentiel protège leur devoir de conseil car validé par l'ACPR, autorité de contrôle PRUDENTIEL.

Nous souhaitons connaître la position de l'ACPR, au regard des résultats du référentiel offre ?

Comment réagit ANPERE, association protectrice de l'intérêt de leurs adhérents ?



IARD Réseau AEP:

Il semblerait que lors de nos appels à la Marguerite via AN17, cette dernière ait reçu comme directive de **ne plus répondre à nos sollicitations depuis fin septembre** au motif que « Mon Auto » est déployé pour tous les salariés présents avant octobre 2016 dans le réseau AEP.

Malgré les explications et les évidences factuelles de productions sur Référence, nous nous heurtons à des **fin de non-recevoir**.

Nous ne voulons pas mettre en porte-à-faux nos collègues qui ne font que respecter les directives, mais la CFE-CGC vous demande que la Marguerite soit à nouveau **accessible aux classe D et faiseurs de IARD** afin que ces derniers puissent continuer à travailler sereinement dans le respect de vos engagements. »

La direction répond :

La Marguerite 17 reste accessible pour le contrat Référence.

| Point sur l'évolution du dispositif de forfait jour pour les commerciaux non cadres du réseau AEP



Flash AEP
12 OCTOBRE 23
L'équipe AEP ICI

| FORFAIT JOUR.

? Les lois Aubry sur le temps de travail font long feu !

A cette époque, nous CFE-CGC, avions voulu faire considérer que le temps de **travail des commerciaux** ne pouvait se **quantifier** qu'en **forfait jours**.

Sous le prétexte que cette catégorie de salariés est **non cadre**, l'administration du travail avait voulu leur **imposer les 35h**, une décision **arbitraire** qui ne correspondait évidemment pas à la **réalité du travail des commerciaux** qu'il est très difficile de quantifier.

Lors de la refonte des Conventions Collectives des commerciaux, la **CFE-CGC avait poussé** pour rectifier cette **ineptie** en rétablissant le **forfait jours** pour les commerciaux.

Ce qui fût fait avec d'ailleurs la signature de la CFDT et de FO (la même qui aujourd'hui conteste ce point).
Au passage nous avons **obtenu pour tous les commerciaux 4 jours de congés supplémentaires**, avantage non négligeable !

Nous considérons que le forfait jours donne **plus d'autonomie** aux commerciaux, **plus de responsabilité** dans l'exercice de leur métier et que le **décompte en heures** peut à contrario **entraîner un risque** de « flicage » et de surveillance accrue de leur activité, à notre avis incompatible avec leur vécu au quotidien et l'idée que nous nous faisons du métier de commercial.

En lien, le tract que nous avons rédigé lors de la signature de la Convention Collective qui reprend nos arguments.

Ce débat est purement juridique.
Le risque pour l'avenir de l'ensemble des commerciaux n'est pas anodin, **le mieux étant quelquefois l'ennemi du bien.**





Flashez et découvrez l'actualité de la CFE-CGC
www.cfecgcaxa.fr cfecgcaxafrance@free.fr

la **CFE-CGC** défend sa position sur le besoin pour un itinérant d'avoir toute l'**autonomie** nécessaire dans la gestion de son **temps de travail**, il a choisi ce métier en partie pour ça !

Ce jugement n'est pas sans conséquences :

- La **CFE-CGC** demande à la Direction que les **4 jours (JRI) obtenus pour les commerciaux ne soient pas repris** dans le cadre du retour en forfait heure pour les nouveaux entrants depuis le 1er janvier 2021 afin que **ces derniers ne soient pas plus pénalisés**.
- La **CFE-CGC** regrette vivement cette situation de **conflit purement juridique** ayant pour conséquences directes de diminuer de 4 jours les congés annuels des salariés concernés..

La Direction a réalisé cet accord en transcription de la CCN et conserve sa position.

Elle nous informe qu'**elle va faire appel de cette décision de justice** et qu'elle se réserve le droit de reprendre les jours dans le cadre des jurisprudences.

|Point activité à fin septembre 23



SANTE

- CA + 12 %
- APE + 15,3 %
- NB an + 8,6 %



PREVOYANCE

- CA + 6,2 %
- APE + 0,3 %
- NB an + 2,7%



RETRAITE AIDEE

- CA + 2,6 %
- APE + 9,4 %
- NB an PU/VC - 5,9 %
- NB PP/VLP + 14,9 %



EPARGNE

- COLLECTE PU/VL 4,3 %
- APE + 6 %
- NB an VC - 1,9 %
- NB PP/VLP + 14,1 %
- TX UC 48 %

La **CFE-CGC s'inquiète** comme l'ensemble du réseau pour **la rémunération de la collecte PU** avec une grande part de Transfert Pacte non rémunérée.

La **CFE-CGC renouvelle sa demande** d'avoir un interlocuteur spécifique pour les collaborateurs du Réseau AEP pour **Masterlife** ainsi que la simplification du Coursus de souscription.

La Direction cite l'utilisation l'outil AGENDIZE permettant aux IMC et AC de prendre RDV à l'heure qui convient pour gérer les dossiers avec les équipes de l'ADIS.

Mon Auto, la production depuis le lancement : 332 affaires nouvelles pour 1235 devis

Au regard du programme de formation très abordable et de l'utilisation de l'outil ludique ainsi que du bon positionnement sur le marché, la **CFE-CGC regrette** que seuls 1041 producteurs soient habilités et **demande l'extension à l'ensemble des salariés du réseau** de Mon Auto en vue de favoriser la multi-vente.

Pour info : Vous pouvez retrouver le process de souscription Mon Auto sur inAXA dans la rubrique IARD :

- [mon particulier souscription auto](#)

La **CFE-CGC demande plus de fluidité** dans le déroulé de la formation MON AUTO afin de permettre de trouver les réponses utiles et pratiques aux questions.



|Commission produits

Le compte rendu de la commission produits du 29 septembre 2023 étant riche en informations, nous le tenons à votre disposition sur simple demande via ce

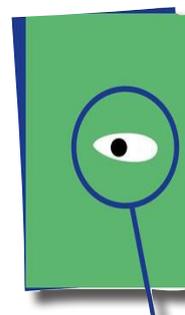
[lien](#)

La **CFE-CGC demande à nouveau** la non reprise de la gratification nouveau client en cas de souscription simultanée d'un PER et d'un produit Santé si le client est obligé de résilier pour un contrat Santé obligatoire au sein de son entreprise. La chute du 1er contrat entraînant une reprise de la gratification alors que le PER souscrit dans le même mois est toujours en cours.

La **CFE-CGC demande que soient rémunérées** les donations issues d'Excelium de + de 8 ans, comme le sont les contrats Expantiel et Odyssiel.

Nous ne comprenons pas ces positions de la Direction qui sont inacceptables.

La **Direction rappelle** que cela relève de la NAO.



|Point Emploi au 30 septembre 2023

Point Emploi

Recrutements au 30 septembre 2023

	REALISATIONS CDI			TOTAL	Recrutements Alternants
	C@pVentes AEP	dont Expérimentés	Cdésisations		
IDF	29	1	1	30	15
NE	46	4	12	58	23
Ouest	55		14	69	26
SE	46		11	57	20
SO	49	2	11	60	32
TOTAL	225	7	49	274	116

La Direction souligne que l'objectif des 400 recrutements est atteint.

A fin septembre, 348 sorties dont 50% des -24 mois.

- 1/3 démission
- 1/3 rupture de période d'essai
- 1/3 autres cas

|Retour dernière enquête PULSE/QVT

Le nombre de VERBATIMS est en augmentation avec **une majorité de Détracteurs**.

- La **CFE-CGC s'inquiète** que plus de la moitié des commerciaux ne soit pas Promoteurs pour travailler chez AXA.
- La **CFE-CGC demande** que soit prise en compte avec bienveillance l'analyse de ce résultat pour le maintien de la QVT face à la charge de travail afin d'améliorer la rétention de l'ensemble des salariés.
- La **CFE-CGC souligne** que si les résultats sont acceptables en France, ils restent néanmoins préoccupants dans une région.
- La **CFE-CGC demande** à la Direction d'être vigilante sur le retour et les conséquences de l'enquête sur les salariés.



|Point d'étape sur le projet Concur

La **CFE-CGC renouvelle sa demande** de reporter la généralisation de l'outil CONCUR au regard des difficultés qui subsistent notamment sur la déclaration des km personnels pour les voitures de fonction.

L'augmentation des effectifs au service frais et la possibilité d'ouvrir la totalité des pochettes, martelées dans toutes les instances par la **CFE-CGC** a permis enfin l'**amélioration de la situation du traitement des frais**.

Cependant, **nous alertons la Direction sur la formation de l'outil CONCUR** lors de l'élargissement du pilote à l'encadrement tant sur le fond que sur la forme.

Nous renouvelons notre demande du report de fin NDF et du calcul des km perso prévue le 1er Janvier 2024.



La **Direction nous a entendu** concernant le **report** de la phase de **généralisation** prévue initialement en janvier 2024, il sera effectif à la fin du premier trimestre dans l'attente du **développement informatique** permettant la simplification du calcul kms pros/kms perso.

Merci pour toutes vos alertes qui nous ont permis de convaincre la Direction d'**aménager l'outil** qui aurait été une réelle atteinte à nos vies privées.

La **direction maintient** que toutes les pochettes en retard devront être reçues à Pessac pour le 31/12/2023 pour un traitement jusqu'à fin mars.



Questions diverses

Q: **Transferts Pacte AEP** vers A2P en accroissement, les salariés du réseau paient le prix fort !

R: La règle est que le transfert ne doit pas se faire entre réseau mais est possible si le client veut être suivi par tel ou tel conseiller.

Q: Afin d'améliorer le pilotage des commerciaux pour les **STIM** sur l'**éligibilité SANTE** : Nous n'avons pas la capacité à **maîtriser le commissionnement des UP** sur les dates d'effets futurs de nos contrats. Il y a peu de temps une circulaire a été faite pour la Prévoyance ce qui nous permet clairement de piloter.

R: **Les UP sont disponibles mensuellement** et un outil POWER BI est disponible pour l'IMC incluant les effets futurs.

Quelle est la procédure pour les contrats Santé ?

Q: Est-il prévu que les Mandataires d'Assurance reçoivent la même formation intitulée « **conflit d'intérêt en épargne, kesako** » que les salariés commerciaux ?

R: Oui prévue et disponible sur le **portail des Mandataires**.



Stages de 3ème

Des stages d'observation (non rémunérés) pour les élèves de 3ème, les enfants de collaborateurs AXA France peuvent être accueillis au sein de l'entreprise dans le cadre de leur stage de 3ème.

Banque

Si vous êtes habilités IOBSP (Opérations de Banque et en Services de Paiement) vous avez été sollicités par mail à plusieurs reprises sur Septembre et Octobre par QWEED AXELERANCE pour une formation de mise à jour de 3 heures indemnisées (hors DDA) qui est indispensable ET obligatoire pour garder votre habilitation à effectuer avant le 31 Décembre 2023.



ARRET MALADIE ET CONGES PAYES

Application du droit européen: la cours de cassation a tranché, les salariés en arrêt de travail acquièrent des congés payés sur leur période d'absence, quel que soit le motif de l'arrêt!

RETROUVEZ CE QU'IMPLIQUE LA JURISPRUDENCE ICI



Flashez et découvrez l'actualité de la CFE-CGC



www.cfecgaxa.fr



cfecgaxafrance@free.fr